



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du douze novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame PIRAUD Monique, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 0

Nombre de membres excusés avec pouvoir : 3

Présents : Monique PIRAUD, Yveline LECAMP, Alain GIRARDEAU, Chantal GUINARD, Yvonnick PERRIN, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Roselyne DAUCE, Danièle FAVREAU, Albert LEHUEDE, Roger MAHO

Présent à partir de 17h40 : Marie-Andrée PICOT

Étaient excusés avec pouvoir : François CHENEAU (pouvoir à Yveline LECAMP), Didier RIAUD (pouvoir à Monique PIRAUD), Mikael DELALANDE (pouvoir à Yvonnick PERRIN)

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte, le quorum est atteint avec 17 voix délibératives.

Approbation du Compte Rendu du Conseil d'administration du 14 octobre 2024

Exposé

Madame la Vice-Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance du 14 octobre 2024.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le compte rendu de séance est approuvé à l'unanimité sans observation.

Délibération 1 : Référentiel M57 au 01/01/2025 - Règlement budgétaire et financier (RBF) du budget du CCAS – Modificatif

Rapporteur : Madame PIRAUD Monique

Exposé :

Par délibération n°1 du 11 décembre 2023, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) en application du référentiel budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024 au titre de son Budget.

Depuis, le référentiel budgétaire et comptable M 57 a modifié le calendrier budgétaire fixé par l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en ces termes :

- ☞ La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (modification de l'article 1.1.2) ;
- ☞ Le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de communiquer aux membres du conseil avec le rapport correspondant, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget (modification de l'article 1.1.4).

En outre, l'article 191 de la Loi de Finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au Compte Administratif (CA) et au Compte Financier Unique (CFU) intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » (modification de l'article 1.5).

Enfin, il convient, à cette occasion, d'ajouter une précision à l'article 2.3.3. relatif au Délai Global de Paiement (DGP).

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de RBF modifié en ses articles 1.1.2., 1.1.4., 1.5 et 2.3.3., joint en annexe, valable pendant la durée du mandat.

Et le Président invite le Conseil d'Administration à en délibérer.

Décision :

Après délibération, le Conseil d'Administration :

➔ **APPROUVE à l'unanimité** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) modifié du CCAS joint en annexe.

Vote :
Pour : 17
Contre : 0
Absentions : 0

Aides Sociales facultatives accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir

Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE informe le conseil d'administration que dans le cadre de la délégation de pouvoir, il a été accordé des Chèques Accompagnement Personnalisé à 6 familles domiciliées à Donges pour un montant total de **725 €**.

Une demande a été refusée en raison d'une présence sur la commune de DONGES inférieure à 6 mois.

Les membres du conseil d'administration prennent acte.

Ces aides accordées sont imputées à l'article 6562 du budget du CCAS.

Aides Sociales facultatives à accorder

Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE présente 5 demandes, soumises à l'avis du conseil d'administration, pour des chèques d'accompagnement personnalisé pour :

- Une famille, dont la demande date du 12 novembre 2024, entrant dans le barème. Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit **220 €**.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une aide financière de **220 €** en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

~

- Une famille, dont la demande date du 13 novembre 2024, entrant dans le barème. Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit **100 €**.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une aide financière de **100 €** en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

~

- Une famille, dont la demande date du 18 novembre 2024, entrant dans le barème. Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit **75 €**.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une aide financière de **75 €** en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

~

- Une famille se situant hors barème, la demande est laissée à l'avis du conseil d'administration. Après débat, il est proposé de refuser l'aide en chèque d'accompagnement personnalisé.

Vote :

Pour : 17
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de refuser une aide financière en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

~

- Une famille, dont la demande date du 18 novembre 2024, entrant dans le barème. Il est proposé d'accorder des chèques d'accompagnement personnalisé selon le barème, soit 85 €.

Vote :

Pour : 17
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 85 € en chèque d'accompagnement personnalisé à cette famille.

Ces aides seront imputées à l'article 6562 du budget du CCAS.

Aides Légales

Frais d'hébergement- personne âgée

1 personne âgée domiciliée à Donges, EHPAD Le Clos Fleuri, demande la prise en charge des frais de séjour pour la première fois.

Il est proposé de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.

Vote :

Pour : 17
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de laisser l'avis l'appréciation de la commission départementale.

Informations sur les virements de crédits

Madame LEMARIE fait part au conseil d'administration de la décision prise par la Présidence :

- Virement de crédit dans le chapitre 011 du Budget du CCAS 2024 – M57 – (389 € du compte 60632 « BATIMENT – Logements Temporaires – travaux en régie » vers le compte 6184 « ADMINISTRATIF – analyse de pratique »).
- Virement de crédit dans le chapitre 65 du Budget du CCAS 2024 – M57 – (100 € du compte 65134 « AIDES – aides au chauffage » vers le compte 65134 « AIDES – aide au loyer »).
- Virement de crédit dans le chapitre 65 du Budget du CCAS 2024 – M57 – (250€ du compte 65742 « AIDES – Téléassistance Vitaris » vers le compte 65134 « AIDES – Chèques d'Accompagnement Personnalisé »).
- Virement de crédit dans le chapitre 65 du Budget du CCAS 2024 – M57 – (650€ du compte 65134 « AIDES – aides au chauffage » vers le compte 65134 « AIDES – Chèques d'Accompagnement Personnalisé »).
- Virement de crédit dans le chapitre 65 du Budget du CCAS 2024 – M57 – (100€ du compte 65134 « AIDES – aides facture d'eau » vers le compte 65134 « AIDES – Chèques d'Accompagnement Personnalisé »).
- Virement de crédit dans le chapitre 011 du Budget du CCAS 2024 – M57 – (400€ du compte 6232 « FETES ET CEREMONIES – Colis de Noël » vers le compte 6232 « FETES ET CEREMONIES – repas des aînées »).

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration du budget limité pour la fin d'année concernant les chèques d'accompagnement personnalisé.

Informations diverses

Modification Equipe du CCAS :

Madame LEMARIE informe les membres du Conseil d'Administration du départ prochain en congé maternité de la secrétaire du CCAS ; ainsi que du départ pour une mutation en janvier 2025 de l'agent de service social.

Un recrutement est en cours pour le poste d'agent de service social.

Repas des aînées et colis de fin d'années :

Madame La Vice-Présidente rappelle que le repas des aînés est prévu dimanche 24 novembre 2024. Il y a 278 personnes de prévues.

Le traiteur mettra à disposition des contenants en cas de désistements de dernière minute . Madame PIRAUD propose que les repas non pris soient distribués le lendemain aux personnes ayant des difficultés financières pour les achats alimentaires.

Les colis de Noël arriveront la semaine 48 pour une distribution le jeudi 28 et vendredi 29 novembre. Madame PIRAUD rappelle le planning pour la distribution.

Les colis pour l'EHPAD seront distribués courant décembre. Madame PIRAUD est dans l'attente d'une date en lien avec la direction de l'EHPAD.

Dates des Prochains Conseil d'Administration :

- 16 décembre 2024 à 17h30
- 20 janvier 2025 à 17h30
- 17 février 2025 à 17h30
- 24 mars 2025 à 17h30
- 14 avril 2025 à 17h30
- 19 mai 2025 à 17h30
- 23 juin 2025 à 17h30

Clos et arrêté, les dits jour, mois et an.

Fait à Donges, le 18 novembre 2024

Monique PIRAUD
Vice-Présidente du C.C.A.S.

